

SEANCE DU 9 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf février à 20h, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIÈRE 2^{ème} adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3^{ème} adjointe Raymond, VITURAT, Albin COELHO, Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER,

Absents excusés : Martine DESBOIS (pouvoir à Sophie GOUTTENOIRE), Delphine TRONCY.

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous. Il fait part des remerciements de la famille DURIS à l'occasion du décès de Nicole, ancienne employée de la cantine.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 12 janvier 2026.

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

BATIMENTS-VOIRIE : adjoint responsable : Robert CLEVENOT

- Robert CLEVENOT indique que l'entreprise PONTILLE n'a toujours pas effectué le travail demandé. Elle doit venir avant le 15 février.

- Mise aux normes crèche : la PMI a accepté le dernier projet.

- Le 23 janvier se sont déroulés les tests d'étanchéité de l'extension de la mairie. Ils sont positifs.

- Les travaux d'eaux pluviales au Crêt d'Aiguilly seront réalisés, si la météo le permet, semaine prochaine par l'entreprise SAS TPV pour un montant TTC de 2 041.20 €.

- Les travaux sur le ponceau chemin de la Loire débutera la 3^{ème} semaine de février.

- La réfection du crépi intérieur de l'église devrait commencer début mars alors qu'on attend des nouvelles de l'entreprise FONTIMPE pour les travaux de peinture

des portes.

- Robert CLEVENOT fait part du problème constaté sur le toit terrasse de la salle des fêtes. Il semble que de l'eau se soit infiltrée sous la membrane. L'assurance décennale de l'entreprise ETANCHEITES ROANNAISES qui a réalisé les travaux d'étanchéité il y a 10 ans, a été saisie. D'après l'entreprise SERRAILLE qui est venue constater les dégâts, il y aurait eu malfaçon. Cette dernière préconise de tout refaire et a présenté un devis de 53 866.28 € TTC alors que SOPREMA (en charge de l'entretien du toit terrasse), propose une réparation ponctuelle de 3125 €.

On attend le passage de l'expert qui déterminera l'origine du problème et proposera une éventuelle prise en charge.

Les lanterneaux qui ont été abîmés par la grêle, devront être remplacés.

- Rénovation énergétique de l'école : Raymond VITURAT a pu relire le DCE lot Electricité qui correspond désormais aux besoins exprimés par la commune. On aurait du avoir le dossier complet plus tôt afin que la consultation des entreprises soit lancée aujourd'hui même. Il y a déjà du retard et le conseil s'interroge quant aux délais annoncés par SERVICES AMO et qui paraissent très courts, compte tenu du renouvellement du conseil municipal. Sophie GOUTTENOIRE pense qu'il serait mieux que la future assemblée prenne en mains le dossier, quitte à reporter les travaux. Raymond VITURAT indique également que la période de consultation des entreprises annoncée pour 4 semaines lui paraît un peu court compte tenu des études techniques nécessaires aux entreprises pour réaliser des chiffrages, et qu'il ne faut pas brûler les étapes. Il reprendra contact demain avec SERVICES AMO pour faire le point.

- Ombrière jeu de boules : Le SIEL peine visiblement à apporter des réponses claires et nettes aux questions posées par la municipalité. La nouvelle architecte en charge du projet annonce un projet à 700 000 € avec 300 000 € à la charge de la commune, sans compter les éclairages et l'aménagement des abords. La prise en charge du raccordement n'a pas non plus été chiffrée. On voulait avancer sur le dossier pour définir au mieux les coûts mais se pose le problème du prix de rachat de l'électricité. Le retour sur investissement annoncé initialement sur 15-20 ans est aujourd'hui de 30 ans, ce qui n'est pas intéressant. Raymond VITURAT va demander les coûts incombant à la commune si on arrête le projet maintenant, mais aussi le coût pour aller jusqu'au dépôt de permis de construire ce qui permettrait d'affiner le projet.

- Vidéo surveillance : Raymond VITURAT a rendez-vous demain avec l'entreprise qui va commencer le câblage.

VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE

- Emmanuelle DANIERE indique que la mairie de Marcigny a bénéficié d'une subvention de 3 000 € du Fonds de prévention de la CNRACL pour l'acquisition de matériels visant à prévenir les risques au travail (EPI, mobilier adapté...).

- Le basket club de la Vallée du Jarnossin remercie la mairie pour la subvention allouée. Des bancs ont été installés dans les vestiaires pour répondre à leur demande.

- Emmanuelle DANIERE a assisté au conseil d'école. Cette dernière compte 112 élèves actuellement (110 à la rentrée de fin février). 4 protocoles phares ont été enclenchés dont 1 réactivé. La classe de CM2 a été divisée en 2 et 12 médiateurs ont été formés pour gérer les conflits.

Plusieurs projets sont en cours : le parlement des enfants qui vont proposer une loi sur la protection des mineurs sur les réseaux sociaux, un défilé pour le carnaval avec la micro-crèche, participation au ciné court animé, sortie de toute l'école au château de Muro, sorties USEP, activité piscine pour les CP, CE1 et CM 2, projet théâtre, sortie à la forêt de Lospinasse pour les maternelles, intervention du SYMISOA, fête de l'école.

Les enseignants ont renouvelé leur souhait d'acquérir un rétroprojecteur supplémentaire, de remplacer la porte défectueuse sous le préau. Il faudra également ressuir la visserie de la structure jeux dans la cour et fermer le portillon qui donne sur le jardin. La mairie a été remerciée pour les moyens matériels et humains mis à disposition de l'école.

- Emmanuelle DANIERE fait part des sujets évoqués lors du dernier conseil communautaire et avec lesquels Charlieu Belmont devra composer pour le budget 2026 :
 - L'accompagnement financier va être plus important au niveau petite enfance et jeunesse.
 - Les charges vont augmenter au niveau des compétences assainissement et eau potable.
 - La masse salariale a augmenté de 50% en 5 ans, avec un taux d'absentéisme raisonnable.
 - La comptabilité est saine mais il faudra essayer d'améliorer la Capacité d'Autofinancement en tenant compte des évolutions réglementaires qui entraînent une diminution des ressources.
 - Baisse significative du Fond Vert.

Autres informations : la commune percevra une taxe sur les infrastructures de longue distance à hauteur de 2 165,07 €. Eva le Leuch a remplacé Mallaury Patural à la culture. Enfin, l'installation du conseil communautaire est prévue avant le 24 avril 2026 (certainement le jeudi 16 avril). La Gresle, Sevelinges et Vougy n'auront plus qu'un délégué et un suppléant communs aux 3 communes de la Roannaise de l'eau.

- Observatoire de la dynamique rurale et territoriale : Emmanuelle DANIERE a assisté à la présentation en présence du sous-préfet, d'élus et de l'inspecteur d'académie. Le but était de comprendre et d'anticiper les évolutions en tenant compte de plusieurs paramètres, notamment la démographie. Les regroupements pédagogiques intercommunaux sont évidemment encouragés par l'Académie et encore plus s'ils sont concentrés. La Loire est un territoire fragile mais qui a eu de meilleurs résultats aux évaluations nationales que les départements voisins.

- Il a bien été précisé que les enfants de 2 ans comptent dans les effectifs dès lors qu'ils sont inscrits. Pour les dérogations, le bien être de l'enfant doit être privilégié. Il s'agit d'un arrangement entre mairies. Emmanuelle DANIERE indique que si les effectifs tendent à baisser à Vougy, il ne semble pas que les 5 classes soient remises en cause à la prochaine rentrée. Bernard MOULIN souligne l'avantage d'avoir un multi accueil sur la commune, les parents souhaitant souvent garder une continuité à l'école en inscrivant leur enfant à Vougy.

- Emmanuelle DANIERE indique que le CCAS se réunira le mercredi 18 février à 18h30. La commission Vie Sociale se tiendra le mercredi 25 février à la même heure.

FINANCES : adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

La commission des finances a été programmée le mardi 17 février à 20h.

URBANISME : adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

2 permis de construire ont été accordés ce mois, ainsi que 3 déclarations préalables. Deux permis de construire ont parallèlement été refusés, les demandes ne respectant pas les dispositions du PLU.

DELIBERATIONS

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU MULTIACCUEIL « LES ENFANTS D'ABORD » - DEMANDE DE SUBVENTION AUX FONDS LOCAUX DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

N° 4/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire du bâtiment qui abrite le multi accueil « Les Enfants d'Abord ». Il présente au conseil municipal les travaux de mise aux normes de la crèche qui s'imposent dans le cadre du décret du 31 août 2021 et qui devront être réalisés avant le 1^{er} septembre 2026.

Il s'agit d'installer un interphone sur la porte d'entrée, d'aménager des oculi sur les portes intérieures, de mettre à hauteur réglementaire la clôture extérieure existante et d'installer des défenses sur des fenêtres.

Ces travaux ont été estimés à 11 099.12 € HT soit 13 318.94 € TTC. La Caisse d'Allocations Familiales peut subventionner cette mise aux normes à hauteur de 80%. Aussi, Monsieur le Maire propose de demander cette subvention.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les travaux de mise aux normes du multi accueil « Les Enfants d'Abord », décide de solliciter une subvention des Fonds locaux d'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE ALBERT GINET AVEC LE BASKET CLUB DE LA VALLEE DU JARNOSSIN

Le conseil municipal prend connaissance de la convention proposée par Monsieur le Maire. Des modifications lui sont apportées par le conseil municipal qui souhaite que ce document soit soumis à l'avis du BC VALLEE DU JARNOSSIN avant de l'approuver par délibération.

L'approbation de la convention est donc reportée.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DE LA FETE DE VOUGY - ANNEE 2026

N°5/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Comité de la Fête pour l'organisation des 3 jours cyclistes de Pâques les 4, 5 et 6 avril prochain. Comme les années précédentes, de nombreuses animations sont proposées par le Comité tout au long du week-end.

Compte tenu de l'importance de cette association dans la vie vougerote, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1 000 € au Comité de la Fête pour l'année 2026.

SIEL - RENOUVELLEMENT LANTERNES SODIUM 2026 (OP 29354)

N°6/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Renouvellement lanternes SODIUM 2026 ;

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT travaux	% PU	Participation commune
Renouvellement lanternes SODIUM 2026	77 443 €	71%	54 984 €
TOTAL	77 443 €		54 984 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Renouvellement lanternes SODIUM 2026" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE pour chaque dossier est effectué :

o Lorsque la participation prévisionnelle de la commune est inférieure à 20 000 € en une fois

o Lorsque la participation prévisionnelle de la commune est supérieure ou égale à 20 000 € : en deux fois, avec un premier versement d'acompte équivalent à 40% du montant du fonds de concours de la commune, sur la base du devis, après paiement de l'acompte du SIEL-TE à l'entreprise ; et le solde à la fin des travaux.

Le SIEL se réserve la possibilité de rendre caduque la présente délibération si les travaux concernés ne sont pas engagés en travaux sous deux ans, la date de signature de l'Ordre de Service Travaux faisant foi. Le SIEL-TE rappelle alors par courriel à la commune le délai de caducité au moins une fois, au plus tard 3 mois avant la fin dudit délai.

- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 ans.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

REAMENAGEMENT DE LA SALLE ALBERT GINET - ETAT DES LIEUX ET FAISABILITE

N°7/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de réaménagement de la salle Albert Ginet sont envisagés afin de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs, mais aussi aux normes en vigueur.

Un premier contact a été établi avec le cabinet d'architecte FIGURAL qui propose d'établir un état des lieux de l'existant et de réaliser ensuite une étude de faisabilité.

La proposition de FIGURAL est de 3 080 € HT pour l'état des lieux et de 4 320 € pour l'étude de faisabilité.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, les devis du cabinet FIGURAL relatifs à la réalisation d'un état des lieux et d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de la salle Albert Ginet, d'un montant respectif de 3 696 € TTC et 5 184 € TTC.

PLANNING BUREAU DE VOTE - ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

Il sera proposé aux candidats à l'élection municipale de compléter les pages manquantes.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des devis ou avenants de marché qu'il a pris dans le cadre de sa délégation de pouvoirs depuis la dernière réunion de conseil :

Installation vidéo surveillance - caméra supplémentaire mairie	BOUYGUES	2947,80
Fleurs supplément. de 241,39 suite erreur 1er devis	LES SERRES DE COMMIERES	3835,99
Travaux canalisation eaux pluviales (le crêt d'Aiguilly)	SAS TPV	2041,20

Une décision ont également été prise :

- Approbation du bail entre la commune de VOUGY et Mme GIRADIN Orlande du 15 janvier 2026 au 14 janvier 2032.

QUESTIONS DIVERSES

- Chemin des Forest : M. le Maire a constaté que le chemin piétonnier avait été endommagé lors des travaux réalisés chez M. FLOUTTARD. M ; le Maire a pu le joindre par téléphone. Ce dernier a pris les devants et a contacté l'entreprise responsable pour qu'elle effectue une remise en état du chemin.

- Bernard MOULIN a pris contact avec M. BUONO, responsable de la voirie départementale au sujet du virage dangereux route de Perreux aux Trois Moineaux. Il n'est pas possible de mettre une glissière de sécurité ni des panneaux réfléchissants. LA limitation de vitesse à 50km/h n'est pas envisageable non plus. Des plots réfléchissants seront installés.

- Raymond VITURAT demande comment s'est passé le bal des classes en 6 au terrain de foot. Il a en effet reçu des photos du président du FCLS, qui n'est pas content car des véhicules ont roulé sur le terrain d'entraînement.

- Christophe BOUSSAND déplore avoir ramassé des canettes et des emballages alimentaires juste devant l'entrée du cimetière.

- Il sera fait une réponse à la personne qui a ramassé les déchets route de Nandax avec son petit garçon.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h45.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE

Le Maire, Bernard MOULIN

Emmanuelle DANIERE, secrétaire